

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 09 Octobre 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Lucy FERRER, Brigitte LESIEUR, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Alain GRIEU ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Absent : M. Bernard CONSTANS

Secrétaire de séance : M. Pierre TILLOIS

Objet : 2025-05-03- Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 juillet 2025

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 23 juillet 2025 afin d'aborder deux sujets :

- L'évaluation des charges transférées concernant la ville de Perpignan et la proposition de révision libre de l'attribution de compensation sur le sujet des loyers des parkings suite au retour de la compétence voirie dans les communes ;
- L'évaluation de la charge nette relative à la compétence Gestion des Crématoriums transférée à PMMCU dans le cadre de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Considérant les rapports de la commission joints en annexe ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 juillet 2025 joints en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

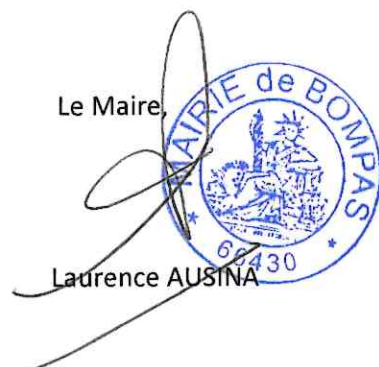
Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 16 octobre 2025

20 OCT. 2025
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,

The official stamp of the Municipality of Bompas is circular, featuring a coat of arms in the center. The text 'MAIRIE de BOMPAS' is written around the top inner edge, and the number '62430' is at the bottom. A handwritten signature, 'Laurence AUSINA', is written across the stamp.